



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 novembre 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 octobre 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 novembre 2002

**Désignation des représentants de la ville de Niort au sein de la
Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du
Centre d'Enfouissement Technique (CET) du Vallon d'Arty.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS,
Mlle Karen NALEM, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, Mme Danièle GANDILLON, M.
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M.
Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme
Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.

Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.

Excusés :

Conseillers :

M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2002

DELIBERATION D20020338

Administration Générale

**Désignation des représentants de la ville de Niort au sein de la
Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du
Centre d'Enfouissement Technique (CET) du Vallon d'Arty.**

Madame Françoise BILLY, Première Adjointe, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets prévoit que les représentants des collectivités territoriales au sein des Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS) sont désignés par leurs assemblées délibérantes.

Par arrêté du 10 juillet 2000, le Préfet a fixé la composition de la CLIS placée auprès du CET géré par la Communauté d'Agglomération de Niort.

Afin d'actualiser la composition du collège des collectivités territoriales, il convient de désigner un membre titulaire et un suppléant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner, Monsieur Bernard BELLEC, maire, comme membre titulaire et Madame Françoise BILLY, première adjointe, comme suppléante.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
La Première Adjointe

Françoise BILLY

[Ordre du jour](#)